

Le pacte fiscal et financier solidaire a fait débat

Saint-Hélen — Présenté aux communes, il comprend seize objectifs, qui ont été annoncés par Michel Raffray aux élus. Il est loin de faire l'unanimité.

Mercredi soir, Michel Raffray, quatrième vice-président de Dinan aggro, chargé des relations avec les communes, est venu présenter le PFFS (pacte fiscal et financier solidaire) aux élus de Saint-Hélen pendant deux heures. Il en a rappelé les objectifs, qui se veulent au-delà des obligations juridiques, et rappelé que la date de sa mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2019.

Michel Raffray a également souligné le fait que ce pacte découle d'un diagnostic du territoire (il y a dix-huit mois), montrant à la fois les disparités, mais aussi les complémentarités qui existent au sein de l'agglo. « **D'où le besoin de solidarité, afin de doter les secteurs**

plus défavorisés. »

Olivier Boixière, élu de la minorité, a souligné le manque de concertation entre l'Agglo et les élus de base sur les dossiers communautaires. « **J'ai souvent l'impression de perdre mon rôle d'élu de proximité et de n'être qu'une chambre d'enregistrement, a-t-il expliqué. On nous donne à lire, souvent dans l'urgence, des pavés dont le vocabulaire est celui de spécialistes et que je ne comprends pas forcément. Il faudrait que l'Agglo prenne le temps de proposer des résumés avec des mots simples, par exemple avec « un pacte-fiscal-pour-les-nuls ». C'est nous qui sommes face aux Hélenais et si je ne suis pas capable**

d'expliquer ce que j'ai voté, je préfère m'abstenir ou voter contre. »

Une position que Pascal Perrin, le maire, a déclaré comprendre : « **Effectivement, la place des communes se pose et la fragilité des dotations est l'un des éléments qui y contribue.** »

Le PFFS a été adopté avec dix voix pour et cinq abstentions.

Nouveaux statuts du SDE

Les élus ont adopté à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat départemental de l'énergie, qui prendra désormais en compte les nouvelles sources d'énergie ou la cartographie des réseaux.

École Saint-Yves et subventions aux parents d'élèves

Comme chaque année, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Yves est estimée en fonction du nombre d'enfants scolarisés issus de la commune et d'un bilan chiffré des dépenses engagées, présenté par l'établissement. Cette année, le coût d'un élève a été établi à 407,62 €. L'école compte 69 enfants de la commune, la participation se montera donc à 28 125,78 €.

Concernant la subvention attribuée aux parents d'élèves, elle est de 6 € par enfant, soit 672 € pour l'école publique et 540 € pour l'école privée.